**EMPLOYEUR**

**PRIMES ET INTERVENTIONS FINANCIÈRES OUVRIERS**

Litiges

Vers qui se tourner ?

Les litiges sont exclusivement traités par le secrétariat du Fonds Social Transport et Logistique, Bld de Smet de Naeyer 115, à 1090 Bruxelles.

Comment ?

**Uniquement par écrit avant le 31 mars qui suit l’année de la prime,** en mentionnant :

- le numéro ONSS de l’entreprise

- le numéro de registre national, le nom et l’adresse des travailleurs concernés

- soit par mail à l'adresse prime.fin.annee@fstl.be

- soit par courrier adressé au Fonds Social, Bld de Smet de Naeyer 115 à 1090 Bruxelles.

Les plaintes introduites après cette date ne seront plus prises en considération.